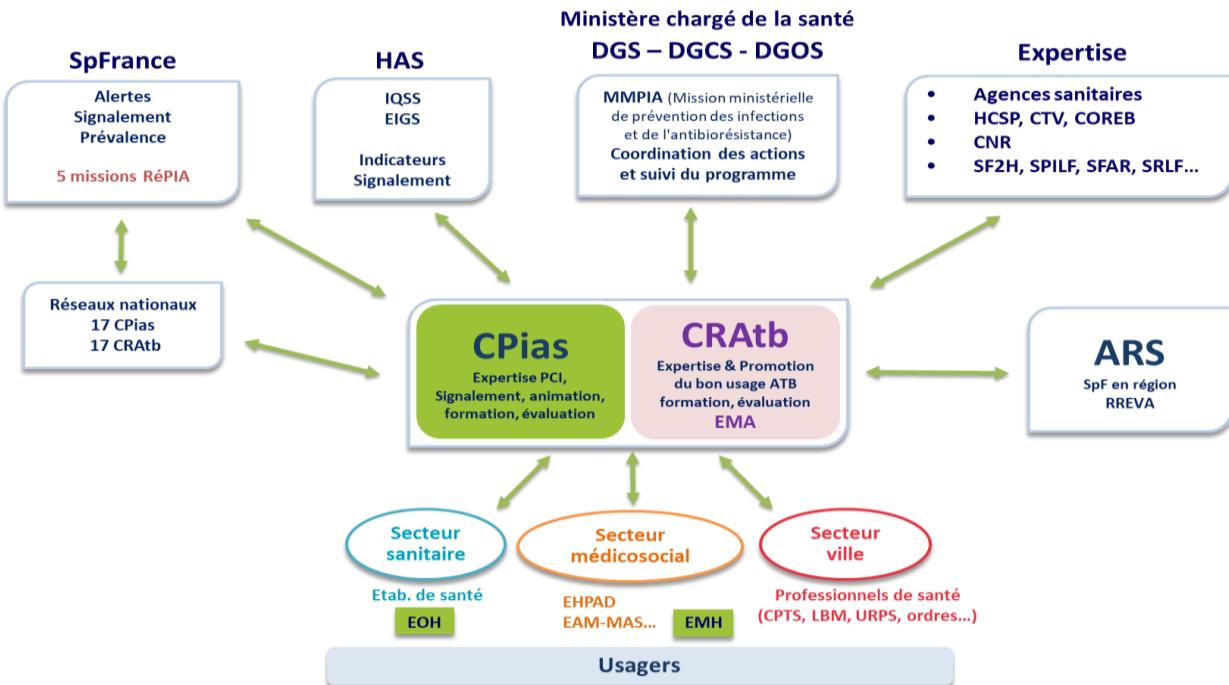


# Organisation de la prévention du risque infectieux



Cette fiche repère est un outil d'aide pour les formateurs des instituts de formation des professionnels de santé. Elle permet d'appréhender le rôle et les missions des instances en charge de la prévention du risque infectieux (PRI) en France, du ministère de la santé jusqu'aux correspondants PRI en service.



## Organisation nationale



Définit la politique de santé publique et d'organisation de la santé en France. Organise et pilote sa mise en œuvre sur tout le territoire.

3 Directions générales :

- Direction générale de la santé **DGS**
- Direction générale de l'offre de soins **DGOS**
- La direction générale de la cohésion sociale **DGCS**



Agence créée en mai 2016

**Mission: améliorer et protéger la santé des populations**

- observation épidémiologique et surveillance de l'état de santé des populations
- veille sur les risques sanitaires menaçant les populations
- lancement de l'alerte sanitaire
- promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé
- développement de la prévention et de l'éducation pour la santé
- préparation et réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires



Depuis 2018, SPF pilote les 5 missions nationales de surveillance et de prévention, portées par des CPIas, réunies dans le **RéPIA** : Réseau de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance en établissements de santé, médico-sociaux et soins de ville



Commission spécialisée maladies infectieuses et maladies émergentes qui réunit l'expertise scientifique nécessaire à l'analyse de l'ensemble des questions liées aux maladies infectieuses et/ou émergentes, notamment aux principaux risques infectieux pouvant menacer la santé de la population et à l'évaluation des stratégies de gestion de ces risques

## Organisation régionale

	<p><b>Représentant du ministère en charge de la santé en région</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pilote et met en œuvre la politique nationale de santé en l'adaptant aux spécificités régionales</li> <li>- organise et répartit les activités de soins hospitalières sur la région</li> <li>- assure la sécurité sanitaire et environnementale et prévient les situations à risque</li> </ul>
 Création en 2017	<p><b>En appui à la prévention du risque infectieux dans les 3 secteurs de soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporte expertise et appui aux professionnels de santé quels que soient leurs lieux et modes d'exercice</li> <li>- coordonne/animate des réseaux et contribue à l'information/formation des professionnels</li> <li>- participe à l'investigation et au suivi des déclarations des infections associées aux soins</li> <li>- est membre du réseau régional de vigilance et d'appui et participe à l'organisation de la veille sanitaire et des vigilances</li> <li>- relaie les alertes régionales et nationales</li> </ul>
 Création en 2020	<p><b>En charge du bon usage des antibiotiques à l'échelle régionale dans les 3 secteurs de soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expertise et appui aux professionnels de santé</li> <li>- coordination ou animation de réseaux de professionnels de santé en charge des programmes de bon usage des antibiotiques (EMA, référents en antibiothérapie et médecins généralistes)</li> </ul>

## Organisation locale



### En établissements de santé

<p><b>EOH</b> Equipe opérationnelle d'hygiène (Prévention &amp; contrôle de l'infection)</p>	<p>Équipe médicale et paramédicale spécialisés en hygiène, en charge de la prévention et du contrôle de l'infection (PCI). Elle élabore les programmes d'action et les bilans annuels de la PCI qui comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de formation/information, mise en place de référentiel,</li> <li>- audits, évaluations des pratiques professionnelles</li> <li>- surveillance (épidémiologique notamment)</li> <li>- surveillance de l'environnement</li> <li>- signalement des infections associées aux soins et gestion des épidémies</li> <li>- participation à la protection des professionnels</li> </ul> <p><a href="#">Code de la santé publique « Sous-section 2 : Dispositions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (Articles R6111-6 à R6111-8) »</a></p> <p>La composition (nombre d'ETP) est fixé par un décret et récemment par des recommandations de la SF2H.</p>
<p><b>Correspondants</b> Correspondants en hygiène</p>	<p>Professionnels médicaux ou paramédicaux, exerçant dans les unités de soins dont la mission est de relayer localement le programme d'action des EOH</p>

### En établissements médico-sociaux

<p><b>EMH</b> Equipe mobile d'hygiène</p>	<p>Intervention sur plusieurs structures médico-sociales : EHPAD/établissements du handicap, au besoin SSIAD et résidence autonomie. Mêmes missions que les EOH</p>
<p><b>Responsable PRI</b></p>	<p>Responsable de la prévention du risque infectieux (médecin coordonnateur, IDEC, ou directeur). Obligatoire depuis 2005 en EHPAD et 2007 en secteur du handicap. Au sein du comité de suivi, met en œuvre le plan d'action, le <a href="#">plan bleu</a>, la démarche d'analyse et maîtrise du risque infectieux (DAMRI), des indicateurs</p>
<p><b>Correspondants/référents</b></p>	<p>Professionnels paramédicaux, exerçant dans les unités de soins dont la mission est de relayer le programme d'action des EMH /comité de suivi / DAMRI</p>